
Direction Internet, Presse, Postes et Utilisateurs

ARCEP/DIU/UOOL/20-1069

Affaire suivie par : M. Emmanuel Gay

tél : 01 40 47 72 83

mél : opérateurs@arcep.fr

RDMC

Monsieur Rafael DE MENDOZA

CEO

1 RUE DE LA DESTINEE

95800 CERGY

Paris, le 17 décembre 2020

Monsieur,

Par le dossier complet de demande reçu le 14 décembre 2020, l'entreprise RDMC déclare à l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse son intention d'exploiter des réseaux ou de fournir des services de communications électroniques ouverts au public.

En application de l'article L. 33-1 du code des postes et des communications électroniques, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, en retour de votre courrier, un récépissé de déclaration.

Il vous appartiendra d'adresser à l'Autorité une déclaration de mise à jour des informations figurant dans la déclaration si des modifications y sont apportées ultérieurement. Pour cela, je vous invite à utiliser les formulaires électroniques accessibles depuis l'extranet de l'Autorité (<https://extranet.arcep.fr/>) grâce à l'identifiant transmis directement à l'adresse de courrier électronique que vous avez fournie dans cette déclaration.

Depuis ce même extranet, des formulaires électroniques sont disponibles pour vos éventuelles demandes de ressources en numérotation.

Par ailleurs, je vous rappelle que les obligations définies aux articles L. 33-1 et L. 34-1 du code précité incluent notamment l'acheminement gratuit des appels d'urgence, la conservation des données ainsi que la mise en œuvre des interceptions justifiées par les nécessités de la sécurité publique, dont les modalités de mise en œuvre sont jointes en annexe au présent récépissé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.


DAVID EPELBAUM

Direction Internet, Presse, Postes et Utilisateurs

Récépissé de déclaration n° 20-1069

Je soussigné atteste par le présent récépissé de déclaration enregistré sous le n° 20-1069 que :

- par le dossier complet de demande reçu le 14 décembre 2020,
- l'entreprise RDMC, sise 1 RUE DE LA DESTINEE, 95800 CERGY, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Pontoise sous le numéro 880 905 088 ;
- a déclaré à l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse son intention de...

- exploiter des réseaux de communications électroniques ouverts au public

☐

- fournir le service téléphonique au public

☒

- fournir d'autres services de communications électroniques

☒

- sur la zone de couverture couvrant une zone géographique...

- supérieure à un département

☒

- inférieure ou égale à un département

☐

- exclusive en outre-mer

☐

- et s'est vu attribuer le code opérateur **RDMC**.

La déclaration ainsi enregistrée ne confère pas au déclarant l'ensemble des droits auxquels un opérateur peut prétendre en vertu du code des postes et communications électroniques. En effet, l'accès à des droits tels que le recours au règlement de différends ou les droits de passage sont conditionnés par l'exercice effectif d'une activité. De même, l'obtention de ressources en fréquences ou en numérotation est soumise au respect de conditions d'utilisation particulières.

Le code opérateur attribué est susceptible d'être exigé pour la mise en œuvre de certains traitements techniques entre opérateurs de communications électroniques.

Le déclarant est soumis au code des postes et communications électroniques, notamment aux obligations définies dans l'article L. 33-1.

Fait à Paris, le 17 décembre 2020



David EPELBAUM